

1.90
J. DÉSORMAUX

Professeur Agrégé au Lycée Berthollet
Lauréat de l'Institut

Langue Savoisienne

ET

Patois Savoyard

(NOTES DE PHILOGIE SAVOISIENNE)



ANNECY

IMPRIMERIE HÉRIBON FRÈRES

1918

J. DÉSORMAUX

Professeur Agrégé au Lycée Berthollet
Lauréat de l'Institut

Langue Savoisiennne

ET

Patois Savoyard

(NOTES DE PHILOGIE SAVOISIENNE)

H. ARMAND
ST-NICOLAS (Val d'Aoste)



ANNECY

IMPRIMERIE HÉRIBSON FRÈRES

1978

Langue Savoisienne et Patois Savoyard

Dans plusieurs articles publiés par la *Revue Savoisienne* (1), nous avons recherché quelles étaient les appellations données jadis au patois savoyard, notamment dans les documents du Moyen-Age. Nous avons également essayé de préciser le sens de cette expression, souvent ambiguë : *langue maternelle* (2). Nous voudrions, pour continuer ces recherches, expliquer, d'après les textes du xvr^e siècle, ce qu'il faut entendre par la locution « langue savoisienne », alors si fréquente. Dans un second chapitre, nous grouperons les noms différents, assez nombreux, qu'ont employés les écrivains savoyards pour désigner le patois, ou comme on dit aujourd'hui, les parlers de Savoie.

I.

LANGUE SAVOISIENNE.

Lorsque Clément Marot fut obligé de quitter Paris et la France pour se soustraire à ses persécuteurs, il se rendit en Piémont. Allant de Genève à Turin, il passa par

(1) Cf. *Revue Savoisienne*, 1913, p. 151, 272.

(2) Communication faite à l'Académie Florimontane, analysée dans le n^o du 10 mars 1917 de *l'Industriel Savoisien*. Cette étude paraîtra dans le prochain fascicule de la *Revue de Savoie*.

Chambéry. Il y connaît un certain nombre de gentilshommes et de lettrés. Pour les remercier de leur bienveillant accueil, Marot leur adressa, de Turin (il devait y mourir en 1544), une épître où figurent les noms de plusieurs Savoyards « dign ; de mémoire ». Cette épître est dédiée « A un siez Amy ». Celui-ci est clairement désigné dès les premiers vers, sous forme d'allusion ou de calembour, suivant un usage fort répandu depuis l'école des « grands rhétoriciens » :

Contemple un peu, je te prie, et regarde,
Amy parfait, de bonne et belle garde...

L'« ami parfait » est le seigneur de Montagny, Claude de Bellegarde, neveu du doyen Claude de Bellegarde, et frère de cet Ange(l)lon (II), protonotaire, également doyen de Notre-Dame de Liesse, à Annecy, connu par ses nombreux procès (a). Claude de Bellegarde est cité dans l'épître de Marot sous le nom de Montigny :

Sans oublier Montigny, ton ayné,
Qui pour escrire en *vostra langue* est né.

Le vers de Marot n'a pas été sans embarrasser certains érudits savoyards. Ainsi, le regretté François Mugnier, commentant cette épître, se demande : « Ne faudrait-il pas *nostre* » ? Assurément non. Le texte est bien exact, et la conjecture de F. Mugnier, non seulement est inutile, mais repose sur une grave erreur d'interprétation.

« *En vostra langue* », dit Clément Marot, c'est-à-dire dans une langue différente de celle du poète, qui est le français de l'Île-de-France, ou, pour employer l'expression de Gaston Paris, le « francien », par opposition au français des multiples dialectes.

(a) F. Mugnier l'appelle *Angelot*.

En effet, ce Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, avait composé des poésies en « langue savoisiennne », antérieurement à 1544, comme le montre l'épître de Marot. Marc-Claude de Buttet le dit expressément dans un passage de son *Apologie pour la Savoie* « contre les injures et calumnies de Bartholomé (Barthélemy) Aneau » (1554) :

« Pour faire court, si on ouïost [entendait] parler quelqu'un comme les anciens François parloient, je croy que leur langue seroit plus estrange et moins entendue que la Savoisiennne... Montagny, un de nos gentilshommes, a bien montré en ses plaisans et graves vers combien de grace elle ha et auroit c'avantage si quelqu'un vouloit prendre peine a l'illustrer » (3).

Nous ne possédons pas, malheureusement, le recueil de ces vers « plaisans et graves » de Montagny. Il serait pour nous d'un très grand intérêt. Mais le passage cité de Buttet est formel. Il traite bien d'un idiome différent du français : par *langue savoisiennne*, il faut entendre le dialecte ou patois savoyard.

Toute l'argumentation de Marc-Claude de Buttet confirme le sens de cette locution. Voici, en effet, le développement précédent, sur lequel nous avons plusieurs fois appelé l'attention. On verra qu'il ne s'agit pas de ce que nous appelons actuellement le « français local ou régional », mais d'un idiome nettement déterminé, que Buttet place sur le rang de l'italien et de l'espagnol, pour l'opposer au français.

« Qu'appelles tu *nostre langue* estre bar-

(3) Edition de l'*Apologie pour la Savoie*, in F. MUGNIER, *Marc-Claude de Buttet, poète savoisien*, p. 121.

bare, rymailleur que tu es ? Est elle si disgraciée de la nature qu'elle n'ait ses ornements ? Est ce pour ce qu'elle est elognee du françois ? Pour ceste raison aussi bien dirois tu l'italienne et l'Hespagnolle estre telle, comme si une langue ne devoit rien avoir propre a soy. Si elle n'est en tout egale a la françoise, je l'asseure qu'elle en approche plus que langue du monde, gardant encore l'affinité de l'accent françois sans variation de voix, construction de mots, ni begueement de parolles, retenant encore en soy certains verbes et manieres de parler de l'italienne sa voisine. »

Au xvi^e siècle, le français propre s'était depuis longtemps répandu en Savoie. C'était l'idiome des lettrés, des gens cultivés. Nous pensons que la masse de la population était bilingue. Elle comprenait le français de Paris, mais l'idiome usuel était le dialecte savoyard. Ainsi s'expliquent à la fois le vers de Marot et le développement de Buttet sur la « langue savoisiennne ».

Si Fr. Mugnier a proposé de modifier le texte de Marot, c'est qu'il se faisait une idée très inexacte de l'origine des parlers dialectaux et de la diffusion dans les provinces du français de l'Île-de-France. « Le français, écrit-il (ouvrage cité, p. 103), a dû se former en Savoie en même temps que dans la vallée d'Aoste, les vallées vaudaises du Piémont, le pays de Vaud, Genève et le reste de la Suisse romande, la Bourgogne y compris la Franche-Comté, le Lyonnais, le Haut-Dauphiné. » Le français ? Non, si l'on entend par là le langage de Paris, qui est devenu, par suite des circonstances historiques, la langue usuelle des Français cultivés ; mais bien les divers parlers gallo-romans qui, évincés peu à peu par le « francien », continuent

de vivre sous la forme des multiples patois locaux (4).

Ainsi la « langue savoisiene » du xvi^e siècle est devenue le « patois savoyard ». Cette langue se parlait à Genève, et Bonivard, le célèbre prieur de Saint-Victor, emploie pour la désigner la même locution : « lesquelz brandons s'appeloient *failles* jouxte la « langue savoyenne ».

Dans le second livre de la *Savoie*, poème imprimé, comme on sait, à Annecy, en 1572, par Jacques Bertrand, Jacques Pelletier du Mans, qui vécut assez longtemps dans notre cité, parle des chansons rustiques ou « pastorales » ; il en trouve les mots :

...Tous exquis, et de Parisien

Tout frais tournez en *bon savoisien* (5).

Parmi les autres textes, le titre même d'un ouvrage publié à Lyon, en 1555, par Nicolas Martin, « musicien en la cité de Saint-Jean de Morienne en Savoye », est le plus explicite : *Noelz et Chansons nouvellement composez tant en vulgaire françois que « savoysien dict patois »*.

Quand les humanistes savoyards du xvi^e siècle parlent de cette « langue savoisiene », ce n'est certes pas pour la décrier ou rougir de son « humilité ». Le ton de Marc-Claude de Buttet dans son *Apologie* est absolument celui de Joachim du Bellay dans la *Deffence et Illustration de la Langue françoise*. Tous deux imitent d'ailleurs

(4) Sur l'introduction et l'expansion du francien en Savoie et à Genève, cf. A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX, *Parabole de l'Enfant prodigue*, p. 36 ; J. DESORMAUX, *Le Français parlé en Savoie*, passim ; REITER, *Recherches sur le patois de Genève*, p. 15.

(5) Réédition Ducloz, à Moûtiers, p. 123.

de près les lettrés italiens qui plaidaient la cause des divers dialectes de leur pays, contre le latin d'abord, ensuite contre le tœcan lui-même (6).

Pourquoi, se demandaient J. du Bellay et ses amis, la langue française n'est-elle aussi riche, aussi « copieuse » que les langues anciennes ? Est-ce imputable « à défaut d'icelle » ? Est-elle condamnée par nature à rester toujours « pauvre et stérile » ? Nullement. La faute en est « à nos maieurs » (ancêtres). Ils avaient « en plus grande recommandation le bien faire que le bien dire » ; ils aimaient mieux « laisser à leur postérité les exemples de vertu que les préceptes » (7). Ce que du Bellay pense des Français et du français, Buttet l'applique exactement aux Savoyards et au « langage savoisien ». Ils ont l'un et l'autre la même patriotique fierté. Est-ce Buttet, est-ce du Bellay, qui écrit de sa langue : « Elle n'est, Dieu meroy, si povre qu'en ne puisse traiter en icelle toute sorte de bonne discipline ? » Aussi bien, les publications en « langue savoisienne » iront-elles désormais en se multipliant. Quelques-uns même essayeront d'opposer « le savoysien » au français ou de le faire prédominer. A Genève, parler savoyard au Sénat, si l'on en croit les *Scaligerana*, deviendra « un indice de souveraineté ».

Mais il ne suffisait pas de défendre « la langue savoisienne ». Il fallait aussi l'« illustrer ». A cette seule condition, elle pouvait, comme le provençal, acquérir ses ti-

(6) Voyez sur ce sujet le très intéressant ouvrage de M. VILLEY : *Les sources italiennes de la « Défense et Illustration de la Langue française »*.

(7) *La Défence...* éd. H. CHAMARD, p. 67.

tres définitifs de noblesse. Malheureusement le « vulgaire savoysien » n'a pas trouvé son Dante ou son Mistral. Doit-on le regretter ? Faut-il s'en réjouir ? C'est une autre question.

II.

PATOIS SAVOYARD.

L'histoire de l'expansion du français propre en Savoie n'est pas encore écrite. Il en est ainsi pour la plupart des pays où se parle aujourd'hui la langue française. « Nous ignorons », dit M. F. Brunot, dans cette *Histoire de la Langue française* (I, 331) qui restera l'un des monuments de la science contemporaine, « quand cette langue a commencé à s'y introduire et à la faveur de quels événements » (1). On sait mieux pourquoi et comment les anciens dialectes ou parlers régionaux ont fini presque tous par devenir de simples patois.

Ce terme : « *patois* » pourrait donner lieu à toute une étude, historique et psychologique. L'étymologie en est incertaine. Déjà Ménage proposait le latin *patriensis*, langage de la patrie, du pays. Littré finit par adopter cette hypothèse, malgré des difficultés d'ordre phonétique. Mais le *Dictionnaire Général* de MM. HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS est beaucoup plus prudent : *Patois*, mot d'origine inconnue. Si l'on nous demandait notre avis, nous adopterions volontiers l'étymologie de Ménage, de La Monnoye, de Littré, en ajou-

(1) Cette histoire, ajoute M. F. Brunot, « si intéressante, si intimement liée à celle du développement de l'unité nationale, est, autant qu'on en peut juger par le peu qu'on en sait, extrêmement variée de province à province et de ville à ville ».

tant cette remarque : *Patois*, de **patensis*. Peut-être ce mot a-t-il subi l'analogie de *matois*, avec lequel il rime si richement. Le Gange, l'Ob et le Nil, trouve-t-on dans la *Cabale des Matois*,

Rechantent en leur *patois*
Ce que c'est que des *matois*.

Quant à la signification, n'oublions pas que l'un des sens de *patois* est : localité, petit pays. Dans le Midi, suivant Littré, on dit : un *patois*, une *patoise*, pour un compatriote (ailleurs : un *pays*, une *payse*). Au sens de *pays*, *patois* a été supplanté par le terme vulgaire *patelin*, mot de même origine, mais muni d'un autre suffixe.

Dans la langue française, *patois* est ancien. Le maître de Dante, Brunetto Latini, l'employait déjà dans son *Tresor de Sapience* : « Selonc le *patois** des François ». C'est bien là, pour nous, le sens primitif : « comme parlent les Français, suivant le langage de leur pays (ou qu'ils tiennent de leurs pères) ». Dans La Fontaine, les animaux (et les courtisans) se plaignent ou rugissent chacun en son *patois*. C'est encore une signification voisine. Aujourd'hui le sens usuel est légèrement différent.

Littré définit ainsi le mot : « parler provincial qui, étant jadis un dialecte, a cessé d'être littérairement cultivé et qui n'est plus en usage que pour la conversation parmi les gens de la province, et particulièrement parmi les paysans et les ouvriers. » Le *Dictionnaire Général* dit plus brièvement : « parler dialectal, ordinairement privé de culture littéraire et réservé à la conversation familière ».

Ces deux définitions nous font comprendre l'origine de la signification péjorative

* Var. : selonc le langage...

dont le terme *patois* s'est chargé peu à peu. Le patois n'a pas, ou n'a plus, de « culture littéraire ». On le considère comme un idiome inférieur. Quand on l'introduit sur la scène, l'introducteur fût-il Darcourt, ou même Molière, pour les puristes tels que l'abbé d'Olivet, ce n'est là « qu'un reste de ce misérable goût que nos pères ont eu pendant un temps pour le burlesque » (2). De siècle en siècle, le dénigrement s'accroît. Un *patois*, c'est « une langue pauvre et grossière ». Pour Voltaire, c'est le gaulois, ou ce qu'il croit être du gaulois. Comme tout est relatif, pour Paul-Louis Courier, en comparaison du grec, c'est le français qui est « un maudit *patois* ». Selon Voltaire encore, le *patois*, c'est le style de ceux qui lui déplaisent, Rousseau, l'Allobroge, Crébillon, cet autre Allobroge, né hors des frontières de l'antique Allobrogie. Avec quelle irrévérence ne traite-t-il pas Mgr Biord, comme le patois savoyard, dans une lettre que rappelait récemment M. G. Letonnelier, au cours de sa remarquable étude sur *Voltaire et la Savoie* : « Le symbole, en *patois savoyard*, est une profession de foi extrêmement bête, que ce polisson d'évêque d'Annecy, soi-disant prince de Genève, a fait imprimer sous mon nom » (3).

On comprend par suite que de nombreux écrivains régionaux, pour désigner leur langage, hésitent à se servir d'un terme aussi décrié. Ainsi Mistral s'est élevé vivement contre l'emploi du mot *patois* appliqué aux « dialectes méridionaux » (4). C'est

(2) *Remarques* : Racine, I, § 49.

(3) Ce passage est extrait d'une lettre au comte d'Argental, en date du 4 octobre 1772.

(4) Lettre insérée dans le *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts* ; 3^e vol. ; Foix, 1890.

croions-nous, pour ne pas donner prise à semblables protestations, pour ne froisser personne, que les dialectologues, suivant l'exemple de Gaston Paris, ont fini généralement par adopter cette expression : les *parlers* de France. Ceux-ci comprennent, dans le groupe franco-provençal, constitué depuis le grand philologue italien Ascoli, les « parlers de Savoie ».

Sans doute trouvera-t-on quelque peu mesquines de telles susceptibilités. Nous en avons bien vu d'autres. Pour nous, le terme *patois* mérite d'être conservé. Pourtant, si l'usage prévaut contre lui, il est désormais condamné. Il ne disparaîtrait pas du moins sans regrets, ce mot évocateur,

Car parfois un soldat *en son patois lointain*
Chante près du ruisseau qu'ont fui les lavandières,
Lorsque le soir, vers la relève coutumière,
Trainent les pas de ceux qui marchent, péle-
[rins (5).

Il nous reste à constater en Savoie l'emploi du mot *patois* et de ses multiples substituts. Pour la première fois peut-être, il revient couramment dans l'œuvre de Nicolas Martin dont nous avons déjà cité le titre. Le poète-musicien remarque, en son épître liminaire à l'imprimeur lyonnais Macé Bonhomme, que les seigneurs français trouvent au patois savoyard un véritable charme :

Parquoy voiant tant de seigneurs Francoys
Prendre plaisir au *langage patois*
Pour leur desir plainement contenter
Les ay voulu [ses vers] offrir et presenter.

Pour désigner cette *langue savoisienn*
(c'est la locution dont se sert enco « GRIL-

(5) Roger ALLARD, *Elégies martiales* (1918 ; Camille Bloch, éd.).

LET, à propos de Nicolas Martin), ou ce langage patois, que de variantes, que de synonymes approximatifs ! Pour nous en tenir au XIX^e siècle, voici les principaux, recueillis au cours de nos lectures. L'emploi de tel ou tel répond aux préférences, aux convenances personnelles de chaque écrivain. Pourtant on croit saisir parfois, dans le choix même du mot, quelque discrète intention.

Un érudit bugiste, M. Philipon, recherchant quelle était la langue employée dans les actes par les chancelleries des comtes, puis ducs de Savoie, sur les territoires actuellement compris dans le département de l'Ain qui relevaient de leur juridiction, oppose le latin à la langue *vulgaire*. Celle-ci est soit le français, soit la « *langue du pays* » (6). On retrouve ces expressions en Savoie dans les actes notariés. En voici deux exemples, dont nous devons la connaissance à l'amabilité de M. J. Serand : « ...clause à lui expliquée par le dit notaire en *l'idiome du pays* et par lui comprise, ainsi qu'il le déclare... » (Extr. d'actes de cautionnements pour passeports, conservés aux Archives départementales, série M ; Grand-Bornand, 28 mars 1847 ; Tochon, notaire). De même : « en *langue vulgaire* et qu'il a déclaré comprendre ». (Annecy, 3 juin 1841 ; Grivaz, notaire).

Cet « *idiome du pays* », Alphonse DESPINE, dans ses *Recherches sur les Poésies en dialecte Savoisien* (7), le qualifie de

(6) PHILIPON, in P. MEYER, *Documents linguistiques du Midi de la France*, I, p. 8.

(7) Quant au choix de l'épithète, *savoisien*, *savoyen*, *savoyard*, choix sur lequel on a si souvent discuté, nous ne pouvons pas insister ici. Rappelons simplement que, suivant l'historien V. de Saint-Genis, le qualificatif *savoyard* devrait

dialecte national [p. 12, 20, 135], et aussi de *langue maternelle* [p. 126, 133]. Ailleurs il parle de « *muse nationale* » [p. 137], comme il avait traité de « *poésie nationale* » les essais patois du régent de Cluses, Jean Ménenc [p. 10]. Au contraire, BRACHET écrit : « Les *dialectes* (a) de Savoie appartiennent à la *langue nationale* », et c'est ici le français (*Dict. du Patois savoyard d'Albertville*, 2^e éd., p. 6).

Brachet suit les traces de l'abbé BRUNET (*Essai sur les Patois d'Albertville et de Moutiers*) (8), qui oppose également *patois* à *langue nationale*. Pour l'abbé PONT (*Origines du Patois de la Tarentaise*), les synonymes sont nombreux. « Quiconque, nous dit-il, n'a pas soigneusement exploré le *patois de sa langue*, ne la sait encore qu'à demi. » Réflexion fort judicieuse, sous une forme un peu « singulière ». Le patois, c'est encore la *langue maternelle*, et « *notre langue populaire* » (p. 5 et 6). Autres synonymes : *idiomes particuliers*, *idiomes patois*, ou simplement *idiomes* (BRUNET). Nous n'avons relevé ni *langue native*, ni *langue naturelle*, non plus que *langage rustique* (ou *campagnard*), mais nous avons entendu dire fréquemment : *langue du cru* ou *du terroir*, et *langue indigène*.

sa vulgarisation aux innombrables chansons inspirées par l'Escalade. Plaisance (Pascalein) a préféré nous transmettre l'*Histoire des Savoyens*. Auparavant il avait doctement disserté sur les trois appellations. Avec Aimé Constantin, nous avons adopté *savoyard* pour le *Dictionnaire* de ce nom.

(a) PILLET a écrit une notice sur « les *dialectes* des environs de Chambéry ».

(8) *Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère*, I, p. 185 et suivantes.

Nombre de ces locutions seraient inexactes ou ambiguës. En faire la critique est superflu. Aussi, en majorité, semble-t-il, les érudits savoyards qui ont étudié le *patois* de leur région préfèrent-ils encore ce dernier terme. Tels MM. A. Constantin, Florimond Truchet, F. Mugnier, Buttin, les frères Terrier, Fenouillet, Vuarnet, Servettaz, Thévenet, les chanoines Gonthier, Gavard, Borrel, Lavorel, les abbés Francoz, Marullaz, le comte de Foras (sous le pseudonyme de Craiju), etc. N'ayons garde d'oublier les poètes, couronnés ou non par l'Académie Florimontane. Cette docte Compagnie, comme on sait, a récemment inauguré des concours en *patois savoyard*.

« Poésies en *patois savoyard* », tel est le nom d'un recueil de Mme Amélie Cex, contenant, entre autres pièces agréables, *Le long de l'An*, *Reclans de Savoué*, *Seblets*, *Lo Cent ditons* (Chambéry, 1898). *Mon patwé* est aussi le titre d'une charmante poésie de M. A. Desservetaz.

On vient de voir un certain nombre d'expressions servant à désigner le français. Celui-ci est encore appelé « langue commune ». M. Brunot a écrit un chapitre où il traite des mots patois dans la « langue commune » et dans les écrivains du XIX^e siècle. Brunetière préférerait « langue nationale », qu'il oppose à patois, comme l'ont fait plusieurs érudits savoyards. L'abbé Brunet admet indifféremment : « langue nationale » ou « langue principale » (p. 188). L'abbé Pont utilise comme synonymes : « langage écrit » ou « langue imprimée » (p. 6).

On trouve chez d'autres : « langue usuelle, ordinaire, native, naturelle, etc. Une énumération plus complète serait fastidieuse. La variété de ce vocabulaire est étonnante.

C'est, il est vrai, trop souvent au détriment de la précision ou de la clarté.

Le patois, quel que soit le nom par lequel on le désigne, ne laisse pas d'être, pour qui s'applique à l'approfondir, un objet d'étude aussi utile qu'attrayant. « Qu'on le sache bien, écrivait le maître éminent que fut Gaston Paris, on ne pourra arriver à la connaissance des dialectes anciens qu'à l'aide des patois actuels » (9). Abstraction faite du sentiment esthétique, ils n'ont pas moins d'intérêt, comme on l'a dit souvent, que les langues plus littéraires. C'est là une sorte d'axiome. Inutile d'insister. Au reste, s'il s'agit de patois romans (le patois savoyard (10) est du nombre), continuateurs directs de la langue latine (11), on peut leur appliquer ces vers du grand poète méridional :

Leur langue-mère (est) ce grand fleuve
Qui se répand par sept branches,
Versant l'amour et la lumière... (12).

Pour être moins richement dotée que le provençal ou le français, la « langue savoisiennne » n'est-elle pas, elle aussi, comme le disait Mistral de sa « langue d'or », l'une des « filles romanes du Peuple-Roi » ?

(9) *Romania*, VI, 616.

(10) A vrai dire, cette locution est légèrement inexacte, car elle implique l'idée d'un langage uniforme. Or les « parlars de Savoie » sont aussi nombreux que variés.

(11) On nous permettra volontiers de le répéter. Combien répandue est cette opinion que les patois sont des survivances celtiques, ou encore « du français corrompu » !

(12) MISTRAL, *A la Race latine*. Pièce dite à Montpellier, le 25 mai 1878. Voyez *Les Iles d'Or* : les Sirventes.